

Les Nouvelles du Mouvement européen-Provence

Éditorial

La dignité et la liberté ont parfois un prix très lourd. Elles le méritent.

La place Maïdan va rejoindre la cohorte des places où s'est forgé le destin des peuples libres : Place de la Bastille, Place Wenceslas, Place de Mai... Quel contraste avec l'atmosphère morose dans laquelle va se dérouler le renouvellement d'un Parlement européen dont on craint qu'il ne soit élu avec une abstention massive supérieure à celle de 2009 (56,5 %).

Avant d'être la "Place de l'Europe", la place Maïdan fut et reste celle de l'Indépendance : le lieu, justement, où vient de se confirmer une nation renaissante. L'Histoire est souvent paradoxale. Pour le peuple d'Ukraine, la consolidation de l'identité nationale est passée par le désir d'Europe. Subtile alchimie de la construction européenne.

Les manifestants des nuits glaciales de Kiev qui affrontaient les "birkouts" et les "útouchkis" rêvaient tout autant de la prospérité du modèle européen que de la démocratie et ils n'étaient pas tous de paisibles sociaux-démocrates, mais c'est sur la place Maïdan qu'ont été confirmées les valeurs que l'Union s'est donnée et qu'elle propose à ses partenaires. Profondeur de l'aspiration à la démocratie, puissance du désir d'Europe ...

Au-delà de l'émotion, réfléchissons à l'organisation du continent. Le désir d'Europe n'est pas une potion magique. L'association ne débouchera pas automatiquement sur l'adhésion... Il n'est pas sûr que ceux qui aspirent au modèle européen veuillent l'adhésion à court terme et que celle-ci soit possible. Mais l'Union peut proposer à ses voisins de partager sa prospérité et ses valeurs.

Jean Vergès, Président d'honneur du *Mouvement européen-Provence*

Mon village à l'heure des Européennes

Existe-t-il une relation entre les élections municipales et les européennes ? A l'évidence non : alors que les premières s'inscrivent dans la proximité, avec des enjeux, des intérêts et des individus clairement identifiés, les secondes semblent se perdre dans le lointain, avec des acteurs qu'on ne connaît pas et dont on ignore souvent à peu près tout du rôle qui leur incombe. Cependant, il convient souvent de se garder des évidences.

Mon village se situe à 10 km d'Aix-en-Provence et à trois heures de Paris. En une trentaine d'années sa population est passée de 2 000 à 8 000 habitants. Les nouveaux arrivants sont essentiellement des cadres moyens et supérieurs qui travaillent souvent loin de leur domicile, en France, en Europe et parfois même bien au-delà. Bien entendu, à Paris ou à Shanghai, ils déclarent haut et fort qu'ils habitent à Aix-en-Provence dont la réputation n'est plus à faire. Mais rentrés chez eux, il n'en est plus question. Ils sont Eguillens avant tout, confortablement installés, loin de la grande ville, s'identifiant le plus possible au vieux village qu'ils ne fréquentent qu'épisodiquement.

De là découle une double volonté de la grande majorité des habitants : résistance et préservation. Résistance à tout projet qui viendrait perturber l'équilibre actuel : refus d'un nouvel axe de circulation dont tout le secteur a fort besoin, opposition farouche à l'entrée dans la métropole marseillaise... Préservation d'un cadre de vie de qualité, ce qui suppose la conservation de la maîtrise foncière.

Dans ces conditions aucun candidat à la mairie ne peut l'emporter s'il ne tient pas compte des aspirations profondes de la population. Ce fut le cas dans le passé, ça le sera au mois de mars. Une question se pose : cette même population qui va voter sur ces deux critères clairement identifiés, résistance et préservation, va-t-elle changer de critères en votant aux européennes quelques semaines après ? Soutenir une pareille hypothèse est quelque peu puéril. Et pourtant ? Écoutons quelques bribes d'affirmations pas toujours glanées aux comptoirs des cafés.

- "J'ai voté à toutes les élections européennes depuis 1979 et je ne suis pas en mesure de donner un seul nom de député européen."
- "Je ne comprends pas comment ça marche. J'ai voté pour une liste que je n'ai pas retrouvée dans la composition de l'Assemblée de Strasbourg. Alors je ne m'y suis plus intéressé."
- "L'Europe exige la mise aux normes de notre coopérative vinicole. Malgré les aides, l'investissement est énorme et sa rentabilité à venir en souffrira. A terme, c'est son existence même qui sera compromise."
- "Un client mécontent m'a fait remarquer que ma prestation avait augmenté de 10%. Mais si je suis passé de 9 à 10€ la coupe pour enfant c'est bien à cause de l'euro. Me voyez-vous demander 9 euros et 20 centimes ?"
- "En vingt ans, c'est la cinquième fois que nous devons mettre aux normes les cantines des écoles. On se demande bien pourquoi ! Non seulement il n'y avait pas eu un seul incident, mais à chaque conseil d'école nous avons été félicités pour la qualité des repas."

Indigné après avoir dû affronter une charge violente contre l'Europe en qui il voit l'avenir de la France, M. D. jette son va-tout : "Mon grand-père a connu deux guerres. Toute sa vie il dû subir la douleur d'une blessure survenue sur la Somme. Mon

père a dû effectuer un séjour forcé en Allemagne et moi j'ai la chance de vivre dans une période de paix que je dois à l'Europe". Et la sentence de l'euroseptique tombe tel un couperet : "Tu nous aurais dit cela il y a quarante ans, tu aurais eu certainement raison, mais aujourd'hui pourrais-tu imaginer que nous partions en guerre contre nos voisins ?".

Anecdotique ? Loin s'en faut ! Une impression très difficile à cerner se dégage. Le scepticisme envahit toutes les couches de la population du village, doute qu'alimentent la crise et une profonde méconnaissance des institutions européennes. La multiplication des normes et contraintes dont on ignore souvent la provenance exaspère. Ce sentiment profond débouche à son tour sur une double volonté, comme pour les municipales : résistance et préservation. Cependant, au delà des déclarations péremptoires, on ne perçoit pas un réel rejet de l'Europe.

Ambiguïté, confusion, scepticisme, déception et espoir s'entremêlent. Dans ces conditions, il paraît bien difficile de convaincre de se rendre aux urnes. Mais chacun comprend que s'abstenir n'empêchera pas l'Europe d'exister et d'évoluer ce qui, à la fois, inquiète et rassure.

Daniel Suzan, *Mouvement européen-Provence*, Ancien premier adjoint d'Eguilles

L'interruption volontaire de grossesse (IVG) : un droit européen ?

La majorité des Etats européens ont adopté des lois dépénalisant et libéralisant l'avortement. S'il avait été voté par le Parlement européen (PE) le 10 décembre 2013, le rapport Edite Estrela aurait consacré le droit à l'IVG comme un droit européen. Mais en adoptant une résolution alternative ("*La définition et la mise en œuvre des politiques relatives à la santé et aux droits sexuels et génésiques et à l'éducation sexuelle dans les écoles relèvent de la compétence des Etats membres*"), les eurodéputés l'ont rejeté *de facto* et ont confirmé le droit à l'IVG comme prérogative nationale. Dans le même temps, en Europe, les débats et polémiques autour de la question de l'avortement connaissent un regain de vigueur avec des dynamiques contradictoires : le 27 décembre 2013, sous la pression de l'église catholique, le gouvernement espagnol adopte un projet de loi restreignant les conditions d'accès à l'IVG aux cas de viol et de menaces sur la santé de la femme enceinte, tandis qu'en France, le 28 janvier 2014, l'Assemblée nationale accentue la libéralisation de l'IVG en adoptant, lors du vote de la loi relative à l'égalité entre les femmes et hommes, un amendement abandonnant la notion de "détresse" pour les femmes désireuses d'avoir recours à l'IVG, et en mettant à l'étude un délit "d'entrave à l'IVG". Toutes ces péripéties l'ont montré, les "anti-IVG" n'ont pas désarmé ; mais, aujourd'hui, c'est avec des stratégies renouvelées qu'ils s'opposent ou remettent en question les textes libéralisant l'avortement.

Au sein de l'Union européenne, une tendance générale à la libéralisation.

Comme le montre la carte (et l'annexe à cet article), la majorité des Etats membres de l'Union européenne, s'ils ont progressivement libéralisé l'avortement, l'ont fait selon des textes de lois et des modalités d'application très variables. On trouve ainsi trois groupes de pays :

- *Les pays où l'avortement est légal.* La plupart des Etats membres de l'Union européenne autorisent l'avortement, le plus souvent jusqu'à douze semaines de grossesse (France, Allemagne, Belgique, Italie, Portugal... et l'Espagne, jusqu'ici), parfois jusqu'à 24 semaines (Pays-Bas, Royaume-Uni).

- *Les pays où l'avortement est restreint.* La Pologne, l'Irlande et Chypre ont des approches beaucoup plus restrictives. L'IVG est autorisé en cas de viol ou inceste (Pologne et Chypre) ; en cas de mise en danger de la femme (Pologne et Irlande depuis peu) ; en cas de malformation du fœtus (Pologne).

- *Le pays où l'avortement est illégal.* Malte est le seul pays de l'UE dans lequel l'avortement est strictement interdit et considéré comme un délit passible de 18 mois à trois ans d'emprisonnement.

Des résistances, des freins et des mises en question

Les taux d'avortements au sein de l'UE sont très variables (de 4,5 en Irlande à 25,5 en Estonie pour 1000 femmes, et 0,1 en Pologne). Dans les faits, l'existence d'une loi libéralisant l'avortement masque souvent des conditions d'application qui sont aussi, souvent, autant de freins, et qui soulignent la permanence des résistances et des oppositions à cette libéralisation.

- Le plus fréquemment, la loi sur l'avortement contient une "clause de conscience" permettant aux personnels de santé de refuser de pratiquer un avortement. C'est le cas en Italie où, en dépit d'une loi très libérale (loi 194 de 1978), on assiste à un retour des avortements clandestins (20 000 en 2008) en raison du nombre croissant de gynécologues (70,3% en 2010 contre 59,7% en 2005) invoquant la clause de conscience pour des raisons morales, éthiques ou religieuses.

- Dans certains pays, la forte influence des églises se traduit par des effets contradictoires. On peut penser que cela explique ce que nous venons de voir en Italie. De son côté, après le décès par septicémie d'une jeune femme à qui l'on avait refusé une IVG, l'Irlande, un des pays les plus restrictifs en matière d'accès à l'avortement, a adopté, le 12 juillet 2013, une loi autorisant l'avortement en cas de danger vital pour la mère. Quant à la France, les principaux résultats d'un récent sondage BVA-Le Parisien sur les catholiques en France montrent leur acceptation des évolutions de la société française ; en particulier, 90% de l'ensemble des catholiques français sont favorables au droit à l'IVG et 63% des catholiques pratiquants (8% des Français).

La législation sur l'IVG en Europe

Pays où l'interruption volontaire de grossesse est :

- autorisée sur demande (jusqu'à 10 ou 12 semaines de grossesse en général)
- autorisée en cas de viol, inceste, mise en danger de la femme ou malformation du fœtus
- illégale mais tolérée en cas de viol
- totalement interdite



- Certaines procédures sont dissuasives. C'est le cas de l'Allemagne dont la législation impose l'obtention d'un certificat dans un *Centre de conseil sur la grossesse* (sauf en cas de viol ou pour motifs thérapeutiques), certificats dont on constate qu'ils sont souvent très dissuasifs.

- La limitation des lieux autorisés à pratiquer les avortements rend difficile l'accès à l'IVG. C'est le cas de la France, avec la fermeture, ces dernières années, de nombreux centres d'orthogénie de proximité avec pour conséquences l'augmentation des IVG pratiquées à l'étranger et, probablement, le retour des avortements clandestins.

- La situation des anciens pays du bloc soviétique est particulière et très contrastée. Dans plusieurs de ces pays (Estonie, Lettonie...), le taux d'avortement reste élevé en raison d'une « *réticence historique à recourir à la contraception, perçue, à l'époque de l'Union soviétique, comme une méthode "de l'Ouest"* » (Le Monde du 19 01 2014). Ce n'est pas le cas de la Pologne qui, en 1993, a adopté une des législations les plus restrictives d'Europe (en mai 2013, s'inspirant de la loi polonaise, le parlement lituanien a renvoyé en commission parlementaire une proposition de loi prévoyant l'interdiction de l'avortement). Dans d'autres cas, le constat d'une démographie en déclin conduit les gouvernements à envisager d'en restreindre l'accès par exemple en interdisant toute publicité (en Russie), ou en décidant du déremboursement de l'IVG.

Changement dans les stratégies des adversaires de l'IVG

Ces débats et polémiques, ces évolutions contradictoires mettent en évidence des tensions fortes et la permanence d'une opposition certes minoritaire mais très active et dont les stratégies se sont transformées. Les anti-IVG renoncent de plus en plus aux manifestations musclées qui furent les leurs dans le passé pour agir à plusieurs niveaux (lobbying, internet, information des femmes).

Leur lobbying intense auprès des Politiques, à tous les niveaux, aboutit parfois au rejet de certains textes (cf. le rapport Estrela), voire à l'annulation de certaines lois (en Espagne et, bientôt peut-être, en Lituanie). Récemment, des tentatives pour dérembourser l'IVG ont été développées dans plusieurs pays. Sans succès en France et en Suisse (dimanche 9 février, la proposition référendaire remettant en cause le remboursement de l'IVG par l'assurance maladie a été rejetée 69,8% des votants) ; mais la question se pose actuellement au Portugal.

Leurs stratégies de communication deviennent aussi de plus en plus performantes. En 2013, le « *Rapport relatif à l'accès à l'IVG* » du *Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes* soulignait la grande visibilité des anti-IVG sur Internet et les moyens importants dont ils disposent : « *Les sites Internet des anti-IVG occupent notamment les premières places en termes de référencement dans les moteurs de recherche et devant 3 principaux types de site : sites militants revendiquant un positionnement pro-choix (MFPP, ANCIC), sites institutionnels (sante.gouv.fr, service-public.fr), et sites contributifs (forums et Wikipédia).* »

Ils interviennent également en créant des « *structures d'information* » s'adressant directement aux femmes désireuses d'avorter. C'est le cas par exemple en Angleterre où se développent des lieux d'accueil et d'information sur l'IVG visant à persuader les femmes de renoncer à avorter, voire à entraver leur demande d'IVG par des informations erronées.

Conclusion

Dernier épisode, mardi 11 mars dernier, le Parlement européen, à 9 voix près et avec 87 abstentions, a rejeté le rapport Inês Cristina Zuber sur l'égalité homme/femme. Un des points de crispation tenait à la présence d'un article qui prévoyait de « *garantir le droit des femmes à des soins de santé gynécologique et obstétrique publics, gratuits et de qualité et à des services de santé sexuelle et génésique en général, ce qui inclut le droit à l'interruption volontaire de grossesse* ».

Dans les deux mois à venir, durant la campagne précédant les élections au Parlement européen, puis encore longtemps, à n'en pas douter, le débat et la polémique ne vont pas manquer de se poursuivre...

Annie Giraud-Héraud, Vice-Présidente égalité des genres et discriminations du *Mouvement européen-Provence*

Malte, terre d'asile ?

La presse s'en est fait l'écho, les députés européens s'en sont émus, Malte ouvre ses portes à l'immigration. A vrai dire pas pour le tout-venant. Il vous sera en effet possible d'acquérir la nationalité maltaise mais à condition d'y mettre le prix : 650 000 euros pour l'achat du passeport, outre l'obligation d'investir au moins 350 000 euros en biens immobiliers et 150 000 sous forme d'instruments financiers. Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite acheter à prix d'ami (de 25 000 à 50 000 euros) un passeport pour vos enfants, conjoint, parents, beaux-parents...

Mieux que les *visas gold*, ces régimes de visas de séjour instaurés dans nombre d'Etats membres de l'Union pour attirer les capitaux étrangers et assortis d'obligations de résidence et d'investissement, Malte « offre » la citoyenneté européenne aux investisseurs fortunés en mal de protection ou de respectabilité, avec les avantages afférents (liberté de circulation, d'installation, de travail etc.).

La citoyenneté, nouvelle valeur marchande ? Résider des années dans un pays pour mieux le connaître, aimer sa culture, son art de vivre, partager ses valeurs, ressentir des affinités et souhaiter les formaliser, un non-sens d'un autre âge ?

Vingt après... Etat des lieux de l'Union économique et monétaire

1^{ère} partie : de la création de l'UEM à la crise de 2008

Ce premier article met en perspective les premières étapes de l'UEM. Les dispositifs progressivement mis en place après la crise de 2008 seront présentés dans un prochain numéro.

Novembre 1993 : avec l'entrée en vigueur du **Traité sur l'Union européenne (traité de Maastricht)** naissait l'Union économique et monétaire (**UEM**). Une union quelque peu bancal – l'avenir le montrera – avec un pilier monétaire solidement constitué et clairement fédéral (une monnaie unique, l'euro ; une banque centrale indépendante pleinement responsable de la politique monétaire de l'Union, la BCE), mais un pilier économique atrophié : les Etats membres souscrivaient certes à l'objectif d'équilibrer leur budget, considéré comme condition de la stabilité des prix et d'une croissance soutenue génératrice d'emplois ; ils acceptaient aussi de soumettre à une surveillance mutuelle leurs "programmes de convergence économique" ; mais leurs politiques budgétaires et sociales restaient strictement de leur seul ressort. La seule contrainte imposée aux "Etats membres participants" pour assurer la stabilité de la future zone euro était de respecter les "**critères de convergence de Maastricht**" : stabilité des prix, stabilité des taux de change, finances publiques saines et soutenables (déficit public inférieur à 3 % du PIB, dette publique inférieure à 60 % du PIB), convergence durable assortie de faible taux d'intérêt à long terme.

L'absence de règles de gouvernance communes, la brièveté de la période probatoire préalable à la création de la zone euro (phase II de l'UEM) étaient dénoncées par les économistes comme facteurs de risque, mais les signataires du traité estimèrent (avec des motivations et arrière-pensées diverses) que l'on pouvait (devait) se satisfaire de cette situation. On sait ce qu'il en est advenu : plusieurs crises monétaires (dès l'automne 1992) et autres dérives du système imposèrent la mise en place d'instruments de plus en plus contraignants pour coordonner et encadrer l'élaboration par les Etats membres de leur politique économique et sanctionner les dérapages.

Le pacte de stabilité et de croissance et les premières avancées en matière de coordination des politiques économiques.

En 1997, à la veille du lancement de la phase III de l'UEM (fixée au 1^{er} janvier 1999), était signé le **Pacte de stabilité et de croissance** (formellement, une résolution du Conseil européen d'Amsterdam de 1997 et deux règlements du Conseil de ministres). Ce pacte (le **PSC**) encadre depuis 1999 les budgets des Etats membres, qui doivent actualiser chaque année et soumettre à la Commission leur programme "de stabilité" (pour les Membres participant à la zone euro) ou "de convergence" (pour les non participants). En cas de dérapage significatif, puis, si c'est le cas, de non-respect des recommandations de la Commission, le lancement d'une **procédure pour déficit excessif** est prévu, ainsi qu'un mécanisme de sanction pour les Etats membres participants.

Dans le même temps (décembre 1997), le Conseil européen adoptait une résolution sur la coordination des politiques économiques et consacrait le rôle du **Conseil Ecofin** chargé d'émettre des recommandations sur les **grandes orientations des politiques économiques** des Etats membres.

Ces instruments n'ont pas réellement permis d'atteindre les objectifs visés : au fil des années les économies des Etats membres ont évolué en ordre dispersé et certains parmi eux (notamment l'Allemagne et la France) ont cherché à s'affranchir des règles communes. C'est ainsi qu'en mars 2005, le Conseil européen a entériné un rapport du Conseil Ecofin ("*Améliorer la mise en œuvre du pacte de stabilité et de croissance*") autorisant la prise en compte des "aléas de la conjoncture". Dès lors, le déclenchement de la procédure pour déficit excessif n'était plus automatique, si bien que protégés par une monnaie unique permettant à tous, bons ou mauvais élèves, d'emprunter à bon compte, nombre d'Etats membres de la zone euro ont pu se retrouver en déficit excessif sans jamais être sanctionnés. Situation dont la crise de 2008 a révélé les effets désastreux, la survie même de la zone euro étant mise en jeu, et des mesures de sauvegarde ont dû être prises dans l'urgence sous la pression des marchés. Une nouvelle fois les dirigeants de l'Union donneront raison à Jean Monnet : "*L'Europe se fera dans les crises, et elle sera la somme des solutions qu'on apportera à ces crises*".

François Giraud-Héraud, *Mouvement européen-Provence*

Vendredi 25 avril 2014, le Mouvement européen-Provence vous invite à une journée débat «Droit d'Inventaire / Droit d'Inventer»

à l'initiative du *Mouvement européen-France* et *Notre Europe-Institut Jacques Delors*, en partenariat avec le *Ministère des Affaires étrangères*

Le 25 mai 2014, les électeurs français sont appelés à élire leurs représentants au Parlement européen qui, aux termes du traité de Lisbonne, est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la gouvernance de l'Union européenne. A cet effet, des débats sont organisés dans chacune des huit eurocirconscriptions de la France.

Le débat pour l'eurocirconscription Sud-Est aura lieu à l'Institut d'Etudes Politiques à Aix-en-Provence le 25 avril 2014.

Un panel de personnalités de haut niveau répondra aux questions posées par les citoyens, les associations, les élus locaux, les représentants de la société civile sur quatre thèmes : l'euro, l'emploi, la mondialisation, la démocratie.

Une forte participation à cette journée sera garante du succès de cette élection en faveur d'une Europe plus forte et plus solidaire.

Notez aussi sur vos agendas

★ **Judi 3 avril 2014 à 18h30**

Euro-café sur la Croatie, animé par Madame Mirjana Lanfrey

à Aix-en-Provence

salle 408, Le Ligourès, Place Romée de Villeneuve, 13090 Aix-en-Provence

Contacts utiles

Mouvement européen-France

<http://www.mouvement-europeen.eu/>

Mouvement européen-Provence

<http://www.mouvement-europeen-provence.eu>

Maison de la vie associative – Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve – 13090 – Aix-en-Provence

Parlement européen – Bureau d'information pour le Sud-Est

http://sudest.europarl.fr/view/fr/agenda_org.html

Représentation régionale de la Commission européenne à Marseille

http://ec.europa.eu/france/marseille/index_fr.htm